

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit le 27 Mars à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues Dazard, Vice-Président.

Membres afférents au conseil syndical : 33 titulaires – 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b> Voix Pour : 23 Voix Contre : 0 Abstention : 0
Membres en exercice : 32 titulaires - 12 suppléants	
Délégués présents : 23 délégués (17 titulaires – 6 suppléants)	
Dont membres votants à voix délibérative : 23 délégués	
Date de convocation du Comité Syndical : 19 Mars 2018	

### **Membres présents :**

**Titulaires :** Mme Tétard, Mme Bonneau, Mme Fargette, Mr Stanislawski, Mr Dazard, Mr Pillière, Mr Gebka, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mme Triconnet, Mr Bandry, Mr Trabuc, Mr Bereaux.

**Suppléants :** Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

**Membres absents excusés :** Mr Krabal, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mr Morellon, Mr Godeau, Mr Marinel, Mr Girardin, Mr Coppeaux, Mr Bouvry, Mr Lantoine.

**Membres absents (titulaires et suppléants) :** Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mme Simon, Mme Philippon, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Freudenreich.

**Assistaient également à la séance :** Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Conversat.

---

### **Objet : Budget Incendie : approbation du Compte Administratif 2017** N°20180305

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 1612-12 et 13,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
- Vu la délibération du 29.03.2012 créant le budget annexe « Incendie » (Entretien et renouvellement des poteaux incendie),
- Vu le compte de gestion visé par le trésorier,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- Après avoir entendu les dépenses et les recettes de l'exercice 2017 effectuées par l'ordonnateur,

.../...

Le Comité Syndical,

**DECIDE :**

- De donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se traduit par les résultats suivants :

		<b>Compte administratif 2017</b>				
		Budget 2017	Réalisation 2017	Résultat 2017	Résultat antérieur	Résultat cumulé
Fonctionnement	Dépenses	92 250,00	91 871.41 €	- 2 578.39 €	4 136.80 €	<b>1 558.41 €</b>
	Recettes	92 250,00	89 293.02 €			

- De constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20180327-20180305-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2018

Pour extrait certifié conforme,

Le Vice-Président,

Hugues DAZARD

